



Spiez, le 6 février 2026

## Fiche d'information sur la suppression de la ComABC

### La ComABC

La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) est un organe spécialisé qui conseille le Conseil fédéral et l'administration. La commission comprend 15 membres élus par le Conseil fédéral et fonctionne comme un organe de milice. Sur le plan administratif, elle est rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Ses tâches principales, conformément à la décision d'institution du 5 décembre 2014, sont les suivantes :

- Mise à jour de la stratégie de protection ABC de la Suisse
- proposition de mesures visant à améliorer la protection ABC nationale
- Prise de position sur les actes législatifs dans le domaine ABC ou ayant des répercussions sur ce domaine
- Conseil aux services fédéraux et cantonaux chargés de tâches dans le domaine de la protection ABC dans le cadre des organisations d'intervention et d'urgence

### Situation de menace dans le domaine ABC

Au vu des développements actuels, la protection ABC revêt une grande importance.

- La situation en matière de politique de sécurité est tendue. Les attaques ABC sont susceptibles de causer des dommages directs considérables, mais surtout des dommages indirects et durables importants, par exemple en raison de contaminations, d'interruptions d'activité, de problèmes liés à l'exportation de marchandises suisses ou d'une insécurité au sein de la population.
- Les développements mondiaux tels que le changement climatique et les migrations intensifient le risque de pandémies et de propagation d'épidémies.

L'analyse nationale des risques de catastrophes et de situations d'urgence (CASUS)<sup>1</sup> montre que les principaux risques pour la Suisse sont principalement liés à la protection ABC, que ce soit directement (pandémie, conflit armé) ou indirectement (propagation d'espèces invasives due au changement climatique). Cette évaluation est également confirmée par des analyses de risques cantonales, par exemple celles des cantons de Genève, Zurich et Vaud.

### Contre-arguments à la suppression de la ComABC

Dans le rapport explicatif<sup>2</sup>, la suppression de la ComABC est justifiée comme suit :

- L'OFPP a l'intention de se concentrer davantage à l'avenir sur ses propres ressources en personnel, la collaboration avec des scientifiques de renom et l'entretien de réseaux (p. 17).

<sup>1</sup> La liste des dangers possibles ; OFPP, 2025 ([lien](#))

<sup>2</sup> Procédure de consultation 2025/97, Réorganisation des commissions extraparlementaires dans le cadre de la révision 2025 ([lien](#))

*La mission des commissions consultatives est explicitement d'apporter à l'administration fédérale des connaissances qui ne sont pas disponibles en interne. La ComABC ne peut donc pas être remplacée par les « propres ressources humaines » de l'OFPP. En particulier, les expériences variées que les membres de la ComABC apportent à leurs activités de conseil dans le cadre de leurs activités professionnelles respectives ne sont pas disponibles au sein de l'administration fédérale.*

*La ComABC est un organe de milice dont la composition reflète la diversité des partenaires du système de protection ABC en Suisse. Outre des membres issus du monde scientifique, elle compte également des représentants d'institutions cantonales et communales, d'organisations d'intervention et du secteur privé. Outre ses connaissances scientifiques, la ComABC apporte à ses activités de conseil un large éventail d'expériences pratiques. La fonction de la ComABC ne peut donc pas être remplie par la « collaboration avec des scientifiques de renom ».*

*Les membres de la ComABC apportent leurs propres réseaux au travail de la commission consultative, qui complètent les réseaux de l'OFPP. La ComABC constitue donc un élément utile, neutre, objectif et indépendant de la « gestion des réseaux ».*

- À l'avenir, les services de conseil de la ComABC seront externalisés en fonction des besoins.

*Le budget annuel de la ComABC s'élève à 78 600 francs. En tant qu'organe de milice, la ComABC fonctionne de manière beaucoup plus économique que les prestataires externes, qui doivent facturer au minimum des tarifs couvrant leurs coûts et qui, selon les cas, poursuivent leurs propres intérêts particuliers.*

*De par leur expérience professionnelle, les membres de la ComABC connaissent bien la protection ABC en Suisse et, contrairement aux prestataires externes, ils n'ont pas besoin de se familiariser à chaque fois avec les tâches de conseil requises par la situation. Le travail régulier au sein de la ComABC garantit également la continuité sans frais supplémentaires.*

*Le remplacement de la ComABC par des mandats de conseil externes est donc contraire aux mesures d'économie actuellement mises en œuvre dans l'administration fédérale.*

- L'élaboration de la stratégie de protection ABC pour la Suisse, qui était jusqu'à présent assurée par la ComABC, sera désormais prise en charge par l'OFPP (p. 17).

*Le développement de la stratégie par un comité représentant non seulement l'administration fédérale, mais aussi les milieux scientifiques, les cantons et les communes, les organisations d'intervention et le secteur privé, permet d'assurer un soutien plus large et une plus grande crédibilité à la stratégie que si cette tâche était assumée par l'office fédéral.*

*En cas de divergences d'opinions sur l'orientation de la protection ABC en Suisse, la ComABC peut jouer un rôle de médiateur grâce à son indépendance. Le large ancrage dans la société d'organes de milice tels que la ComABC renforce l'acceptation de la stratégie par le public.*

- La suppression de la ComABC n'a aucune incidence sur le personnel de la Confédération (p. 40).

*Comme il est prévu de couvrir une partie des tâches de la ComABC avec les ressources propres de l'OFPP, on peut supposer que la suppression de la commission entraînera une augmentation des effectifs de l'OFPP.*

## Évolution du personnel dans le domaine de la protection de la population

L'évaluation de la ComABC, qui doit conduire à sa suppression, a été réalisée sous la direction de l'ancienne directrice de l'OFPP. Celle-ci quittera ses fonctions en avril 2026. Son successeur n'aura plus la possibilité de se prononcer sur sa volonté de collaborer avec la commission.

## Prestations de la ComABC

La suppression de la ComABC signifie renoncer à des prestations dans le domaine de la protection ABC. Outre le conseil direct aux institutions de l'administration fédérale et 25 avis sur des concepts et des décrets pour les seules années 2024 et 2025, la ComABC a notamment fourni les prestations suivantes entre 2018 et 2025 :

- Initiative dans le domaine de la criminalistique ABC (2024/25)
- Protection ABC en Suisse : état des lieux. Rapport de la ComABC sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures visant à remédier aux déficits (2024 ; [lien](#))

- Participation à l'élaboration du programme de la conférence sur la protection ABC consacrée à la protection contre les dangers atomiques, biologiques et chimiques (ABC) lors de grandes manifestations (2024, [lien vers le communiqué de presse](#))
- Vue d'ensemble des réseaux et systèmes nationaux de détection précoce et de surveillance des dangers biologiques (2023 ; [lien](#))
- Conférence commune avec la CPR<sup>3</sup> sur le thème « Sommes-nous préparés aux urgences radiologiques ? » (2023/24 ; [lien vers le programme](#) - [lien vers le rapport](#))
- Risk and Resilience Report; Strategic Foresight - Knowledge, Tools and Methods for the Future – Rapport de la CSS en collaboration avec la ComABC sur la détection précoce (2021 ; [lien](#))
- Conférence commune avec la CPR et la CSN<sup>4</sup> sur les conséquences des radiations ionisantes à faible doses (2020 ; [lien](#))
- Stratégie de « protection ABC pour la Suisse » 2019 ([lien](#))
- Aperçu des formations sur la protection NBC en Suisse (2019 ; [lien](#))
- Vue d'ensemble des acteurs de la protection ABC Suisse (2019 ; [lien](#))
- Comparaison de stratégies et planifications nationales et internationales en matière de protection ABC (2019 ; [lien](#))
- Conférences spécialisées sur la protection ABC dans le cadre des conférences sur la protection de la population organisées par l'OFPP :
  - 2018, Zurich  
*Décontamination après un événement A, enquêtes internationales sur les armes chimiques, Événements biologiques (majeurs) dans le domaine de la santé publique*
  - 2019, Montreux  
*Affaire Novitchok à Salisbury, organisation des secours du PSI, Hazmat Suisse, concept d'intervention ABC du canton de Genève*
- Prises de position et documents de travail
  - Fiche d'information : Attaques au moyen d'agents chimiques de combat – Comment les reconnaître et que faire ? (2024, [lien](#))
  - Protection ABC en Suisse : Elasticité du système en termes de personnel – Document de travail de la ComABC (2023, [lien](#))
  - Approvisionnement de la Suisse en biens médicaux en cas d'événements ABC – Prise de position de la ComABC (2022, [lien](#))
  - Menaces nucléaires et radiologiques actuelles (2022, [lien](#))
- Exercices
  - La ComABC a envoyé des observateurs aux exercices d'urgence globaux (GNU) de 2019, 2022 et 2024.
  - La commission a contribué à l'élaboration du scénario de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (SVU19).
- Autres activités
  - Des représentants de la ComABC se sont engagés dans différentes activités liées à la protection ABC, par exemple dans le domaine de la biosécurité ou dans le cadre du projet « État des lieux de la protection ABC en Suisse » de l'OFPP (2018-2022).
  - Lors de sa séance du 30 septembre 2022, le Conseil fédéral a habilité le DDPS à mettre sur pied l'Etat-major de conduite stratégique de la Confédération (ECSC) en cas d'événement nucléaire lié à la guerre en Ukraine. Si la situation l'exigeait, l'ECSC serait convoquée sous la direction du secrétaire général du DDPS, qui pourrait, si nécessaire, faire appel aux deux commissions fédérales CPR et ComABC en tant que conseillères scientifiques. ([Lien vers le communiqué de presse](#))

<sup>3</sup> Commission fédérale de radioprotection CPR ([lien](#))

<sup>4</sup> Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN ([lien](#))